

Edito

L'archéo vaincra !

Quand, le 22 juillet 2011, Anders Breivik massacrait 77 personnes à Oslo au nom de la chrétienté, personne n'a fait d'amalgame entre ce monstre et la communauté des chrétiens. Quatre ans plus tard, après que d'autres monstres aient commis d'autres massacres, la question se pose de savoir ce qui l'emportera du vivre ensemble ou de la haine et de la trouille.

Lorsque des populations se retrouvent en état de choc suite à une situation de guerre ou de terrorisme, il n'est pas rare que les gouvernants en profitent pour imposer des politiques sécuritaires et faire des choix antisociaux. Thatcher a eu sa guerre des Malouines, Bush a eu son 11 septembre, Hollande, Valls et Macron ont maintenant aussi leur choc...

L'instrumentalisation du choc de la peur et de la haine sert surtout à briser l'espoir duquel naissent les luttes. Par rapport au temps consacré dans les médias aux débats sécuritaires, identitaires et communautaires, quel temps fût octroyé à l'évolution des inégalités en France et dans le monde quand les 80 individus les plus riches possèdent autant que les 3,5 milliards de personnes les plus pauvres de la planète. (rapport de l'oxfam : <http://www.oxfam.org/fr/salle-de-presse/communiqués/2015-01-19/les-1-les-plus-riches-possederont-plus-que-le-reste-de-la>)

Mais c'est bien le vivre ensemble qui dominait l'énorme mobilisation des 10 et 11 janvier. Vivre ensemble, lutter ensemble et gagner ensemble cela sera notre souhait et notre action pour 2015 parce nous sommes citoyens, nous sommes salariés, nous sommes laïcs, nous sommes athées, chrétiens, juifs, musulmans... et que pour toute cette année 2015 nous vous souhaitons l'espoir, nous vous souhaitons les luttes, nous vous souhaitons les victoires.



BONNE ANNÉE 2015 !!!

Rappelez-vous !

En janvier 2011 pour fêter la nouvelle année et surtout les 10 ans de la loi de 2001, nous illustrions notre journal syndical avec 2 dessins réalisés par Charb et Tignous. C'est 2 dessinateurs nous avaient fait l'honneur de réaliser ces dessins lors d'une rencontre à la fête de l'Huma, pour soutenir et illustrer notre combat pour l'archéologie préventive et son service public. Il nous a semblé important aujourd'hui de le rappeler et de publier à nouveaux ces 2 dessins pour leur rendre hommage...



2015 : année cruciale pour l'archéologie préventive !

Il en aura fallu de l'énergie et de la détermination depuis près de 2 ans pour renverser la vapeur et démontrer tous les méfaits que la loi de 2003 a engendrés pour notre discipline et pour ses personnels... et ce n'est pas fini ! Toutefois, en confiant une mission à 2 parlementaires pour amender le projet de loi Patrimoine, Fleur Pellerin reconnaît aujourd'hui que le toilettage envisagé par son ministère n'est pas à la hauteur de la gravité de la situation. Mais ne soyons pas dupes, cette décision montre aussi l'échec du ministère de la Culture à réellement peser sur les décisions gouvernementales, en témoigne la non abrogation de la mesure 14 des nouvelles mesures dites « de simplification ».

Un précédent qui pèse...

Tout le monde se souvient du discours de Saint-Rémy-de-Provence par l'ancienne ministre et les espoirs qu'il avait suscités. A l'annonce de la composition de la commission dite du « livre blanc », nous avons déjà des doutes sur une réelle volonté politique de faire évoluer le dispositif dans le bon sens et c'est donc sans surprise que nous découvrons le résultat il y a près de 2 ans.

La situation n'est plus la même et ils ne peuvent plus faire comme si tout allait bien

La dégradation est tellement forte depuis 2 ans aussi bien pour l'Inrap que pour bon nombre d'opérateurs publics ou privés que l'ignorance ou les faux semblants ne sont plus de mise.

Le rapport de la CGT-Culture sur le secteur privé en archéologie a permis de révéler les réelles intentions des propriétaires de ces entreprises C'en est fini de l'image de la petite boîte d'archéologie privée, montée par des archéologues qui voulaient simplement exercer leur métier. Les logiques sont tout autres... vampiriser la discipline et transformer l'archéologie en profit. Alors bien sûr, depuis la contraction de l'activité et l'escalade du moins disant financier, les profits se réduisent mais quand bien même, le capital a été sécurisé au cas où... grâce à des stratégies complexes, bien que légales, mais qui en disent long sur les intentions. De plus, les dividendes versés auparavant ont permis des enrichissements considérables pour des investissements de départ

extrêmement modestes. Tout le monde a dans la tête l'exemple d'Archéoloire, le vilain petit canard, mais que penser de la nébuleuse Eveha qui ne remplit plus depuis 2010 son obligation légale de publier ses comptes et ce malgré une condamnation du tribunal de commerce de Limoges à payer 300 euros/jour d'astreinte depuis la date du jugement le 19 décembre 2014... Qu'ont donc à cacher les dirigeants de cette entreprise ?

Dumping social, privatisation des profits et mutualisation des pertes

De même, que peuvent dire aujourd'hui ceux qui justifient cette archéologie marchande par les emplois créés aux salariés d'Archéoloire licenciés du jour au lendemain ? Alors qu'on les poussait à travailler le soir et les week-end sur les rapports en leur disant, qu'il n'y avait pas d'argent parce qu'ils étaient dans une petite boîte familiale... Pendant ce temps, l'actionnaire unique se gavait de dividendes, 462 000€ empochés de 2010 à 2012 pour un investissement initial de 50 000€.. avant que les résultats ne s'effondrent avec un déficit de 461 297€ au 30 septembre 2013. Aujourd'hui, c'est la collectivité qui va supporter l'achèvement des opérations d'Archéoloire par le biais de la subvention pour charge de service public versée à l'Inrap !

Et en terme de dumping social, les faits commencent à s'accumuler. Rappelez-vous notamment d'AFT Archéologie et de ses charrettes d'archéologues espagnols, arrivés en France sans savoir ce qu'ils allaient gagner...

Ça trinque sévère aussi du côté des collectivités...

Après le PAIR (Alsace) et le service de l'agglomération du Douaisis, d'autres services archéologiques de

collectivités territoriales sont en difficulté. Ainsi, les services départementaux de l'Indre-et-Loire et de la Moselle réduisent aussi la voilure de leurs emplois. D'autres comme Chartres ont des prévisions d'activité extrêmement faible pour 2015.

La pérennité de l'Inrap engagée à très court terme

Le travail de modélisation réalisé l'année dernière en commun entre le ministère de Culture et de la Communication et les représentants de l'intersyndicale archéologie aura eu pour principal mérite d'actualiser l'état des lieux de la situation des différents opérateurs, de confirmer la dégradation très rapide de la « compétitivité » de l'Inrap et de modéliser les conséquences budgétaires de cette dégradation pour l'établissement public. En d'autres termes, aujourd'hui tout le monde sait au ministère que la pérennité de l'Institut est engagée à très court terme si le dispositif n'est pas modifié en profondeur.

Tout cela pour dire que le contexte dans lequel la mission parlementaire va travailler est bien différent de celui dans lequel la commission dite « du livre blanc » a travaillé.

Les parlementaires missionnés ne pourront pas minimiser la gravité de la situation, ni toutes les dérives liées à la loi de 2003 qui se sont révélées depuis !

Le sort de l'archéologie préventive dépendra de notre niveau de mobilisation dans les semaines à venir !

Suite du référendum de décembre 2014 : Voici la liste de vos représentants CGT en Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail central et spécial de l'Inrap

CHSCT-central

Roxane Sirven
Pierre Pouenat
Annie Labeaune
Frédéric Perillaud
Géraldine Faupin
Céline Valette
Sophie Talin d'Eyzac
Nolwenn Zaour

CHSCT-S RAA

Marie-José Henry
Dominique Mazuy
Pierre Pouenat
Isabelle Tripeau
Pascale Réthoré
Laurence Lautier
Franck Gabayet
Catherine Plantevin

CHSCT-S NP

Lydie Blondiau
Nathalie Soupard
Géraldine Faupin
Alain Henton
Olivia Gonnet
Vaiana Vincent
Paul Dubois
Olivier Blamangin

CHSCT-S MED

Jean Collinet
Cédric Da Costa
Antoine Ratsimba
Anne Hasler
Claire Moillieux
Francis Cognard
Cécile Chappuis
Benjamin Thomas

CHSCT-S GES

Annie Labeaune
Olivier Zumbrunn
Anne Larcelet
Richard Nilles
Bernadette Soum
Stéphane Vénault

CHSCT-S GEN

Isabelle Le Goff
Jean-Charles Brénon
Xavier Antoine
Jacky Dolata

CHSCT-S Sièges

Catherine Chauveau
Armelle Clorennec
Pascal Bazille
Marie-Christine Carle
Martine Massala
Mireille Moukala

CHSCT-S GSO

Christian Scullier
Guillaume Mangeon

CHSCT-S CIF

Sophie Talin d'Eyzac
Michel Barlé

CHSCT-S GO

Nolwenn Zaour
Denis Fillon
Paul Nesteroff
Hubert Lepaumier



Janvier 2015

Le Droit des agents

Installations d'accueil des agents sur les chantiers : En 2015, vacances en roulotte !

Une note concernant les cantonnements a été présentée pour avis au CHSCT Central le 6 novembre. Cette note qui rappelle quelques principes minimalistes en matière d'infrastructure de chantier relève d'une concertation aussi légère que son contenu : une seule réunion y a été (partiellement) consacrée, un an auparavant, et, sans doute dans le but de l'alléger encore, la direction a choisi de ne pas y intégrer les amendements portés par les organisations syndicales...

Coup de balai sur les cantonnements !

Cette note fait, d'autre part, abstraction d'un projet de charte nationale sur les cantonnements, insérée dans l'ordre du jour d'un CHSCT précédent, mais finalement jamais examiné. Ce projet s'inspirait des « Chartes de moyens » de GES et RAA qui établissent un calibrage des infrastructures de chantiers en fonction de la durée, de la nature des opérations et du nombre d'agents affectés.

La direction générale a donc fait le choix d'ignorer ce principe de proportionnalité mais de rappeler simplement les recommandations du code du travail. En la matière, elles sont spartiates : « pour des durées inférieures à 4 mois (**donc pour l'immense majorité des opérations**), **des véhicules ou roulettes mobiles** de chantier et répondant aux besoins peuvent être utilisés ».

Si la roulotte simplifie la gestion des raccordements, la promiscuité qu'elle impose n'est acceptable que pour des opérations de très courte durée. Elle ne peut constituer **LA NORME** pour des opérations dont la durée serait supérieure à quelques jours. Cette directive relève d'une inacceptable régression au vu, également, des avancées arrachées au sein des

instances spéciales en la matière - parfois au prix de préavis de grève !

C'est ce que les représentants du SGPA ont affirmé en CHSCT Central le 6 novembre en rappelant que la direction s'attaquait à ce qui constitue un élément essentiel des conditions de travail des personnels.

S'attaquer au quotidien des agents !

Mais voilà, au terme de son budget prévisionnel 2015, la direction s'est engagée à trouver 7,3 millions d'économie dont 8,6% pour les dépenses opérationnelles de diagnostic et 19% pour les mêmes dépenses en fouille. Ces économies seront donc réalisées au détriment de la santé et de la sécurité des agents.

A l'unanimité, l'ensemble des organisations syndicales a voté contre cette note, et saisi les inspecteurs Santé Sécurité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour désaccord sérieux et persistant. Ce qui n'a pas empêché la direction sans doute soucieuse de son application immédiate, de la diffuser toute affaire cessante à l'ensemble des personnels concernés.

Suite du référendum de décembre 2014 : Voici la liste de vos représentants CGT en Comité technique spécial de l'Inrap

CT-S MED

Sébastien Barberan
Nathalie Chardenon
Florence Parent
Anne Richier
Laurent Vallières
Pascal Chevillot
Colette Castrucci
Aurélien Bolo

CT-S GSO

Nathalie Millard
Philippe Gardes

CT-S Siège

Emmanuelle Bryas
Sylvie Desroches
Catherine Chauveau
Amal Ferrani
Armelle Clorennec
Pascal Bazille

CT-S GO

Elise Sehier
Hubert Lepaumier
Rolland Le Guevellou
Valérie Santiago Lara

CT-S RAA

Catherine Plantevin
Nathalie Valour
Dominique Mazuy
Alegria Bouvier
Aurélien Savignat
Pierre Pouenat
Frédérique Ferber
Manon Cabanis

CT-S NP

Samuel Desoutter
Sabrina Sarrazin
Yann Lorin
Jennifer Clerget
Ivan Praud
Véronique Harnay
Kai Fechner
Olivia Gonnet

CT-S CIF

Bruley-Chabot Gaëlle
Pascal Raymond

CT-S GEN

Christophe Laurelut
Franck Thiériot
Soraya Siafi
Franck Verdelet

CT-S GES

Eric Michon
Sylvie Mouton-Venault
Ricardo Pontigo
Christophe Meloche
Nicolas Tisserand
Stéphane Alix

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT-Culture

Janvier 2015

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 61 rue de Richelieu, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr> 4